DÉPARTEMENT
PAS-DE-CALAIS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

ARRONDISSEMENT SAINT-OMER

CANTON LUMBRES

Délibération N° 2022/40 L'an deux mille vingt-deux le JEUDI 15 SEPTEMBRE à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Ulysse DUPONT, sous la présidence de Madame Joëlle DELRUE, Maire

en suite de convocation en date du Vingt-cinq Août dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

<u>Etaient présents</u>: Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de : M. LELIEVRE Serge (proc. M. GUCHE Francis), Mme QUENON-VASSEUR Sophie (proc. Mme WESTENHOEFFER Véronique), M. DUBIEZ Francis (proc. Mme SCHLEICH Ingrid), M. TEN Arnaud (proc. M. MOBAILLY Vincent)

M. EVRARD Dominique et Mme MAGNIER Juliette étaient absents aux points de l'ordre du jour suivants :

- Désignation du secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du Mercredi 6 Juillet 2022.

OBJET : RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION N° 2022-33 DU 6 JUILLET 2022 RELATIVE AU PROJET D'ACHAT DE L'ANCIENNE ECOLE MARIE CURIE

La séance ouverte, Madame le Maire donne lecture aux membres de l'assemblée du recours gracieux déposé par Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Omer à l'encontre de la délibération n° 2022-33 du 6 Juillet 2022 relative à la vente de l'ancienne école Marie Curie au motif que ce bâtiment n'a pas été désaffecté avant sa vente.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident d'annuler et de retirer cette délibération et d'engager une procédure de désaffection de l'ancienne école Marie Curie.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 1 9 SEP. 2022

et publication ou notification

1 9 SEP. 2022

Le Maire, Joulle DELRUE Pour Copie Conforme, A Lumbres, le 16/09/2022 Le Maire,

Joëlle DELRUE.

Accusé de réception en préfecture 062-216205344-20220915-202240-DE Date de télétransmission : 19/09/2022 Date de réception préfecture : 19/09/2022